MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __
Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __
N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Divisions foncières et création d'un commerce de gros sur le site SIEMENS ENERGY au Havre

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
BF3 LE HAVRE

Raison sociale
BF3 LE HAVRE

N° SIRET
9 4 9 4 9 0 4 9 4 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)
SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
DOUBLIER

Prénom(s)
Yann

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39b : Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est entre 5 et 10 ha ou, dont la SDP ou l'emprise au sol est ≥ à 10 000m²	Divisions foncières en trois parties du site de l'usine SIEMENS ENERGY dont l'emprise est supérieur à 5 ha (7,5 ha) afin de permettre la construction d'un commerce de gros par la société Brownfields (Environ 6 000 m² SDP).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à la mutation de l'usine SIEMENS ENERGY comprenant la construction d'un commerce de gros pour une SDP de 6 000m² en partie est du site.
Le projet intervient dans la continuité du renouvellement majeur de l'entrée de ville du Havre, le long des boulevards Leningrad et W. Churchill. Le site s'inscrit dans une emprise d'environ 7,5 ha, actuellement occupé en quasi-totalité par les locaux de l'usine DRESSER (SIEMENS ENERGY).

L'opération va se dérouler en plusieurs étapes pour aboutir au renouvellement urbain du site de l'usine SIEMENS ENERGY.

Les différentes étapes porteront sur plusieurs projets dont :
- Concentration de l'activité SIEMENS dans les bâtiments en partie centrale de l'emprise
- Travaux de démolition puis construction d'un commerce de gros en partie Est du site

Le réaménagement de la partie ouest du site sera défini dans le cadre de la procédure de révision du PLUi.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de mettre en œuvre la mutation du site industriel Siemens Energy pour accueillir une nouvelle activité en partie Est, répondant à un besoin identifié et concentrer l'activité de Siemens en partie centrale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction devraient débuter fin 2024 pour une durée d'environ 1 an. Les travaux concerneront la partie Est du site, avec :
- démolition des construction existantes
- terrassement pour le raccordement aux réseaux techniques et la création de fondation
- construction des bâtiments dont gros œuvre et finitions, ainsi que mise en place des revêtements et dessertes des stationnements
- réalisation des abords et aménagements paysagers

En fonction des matériaux issus des démolitions, ces derniers pourront être réutilisés et/ou évacués hors site, selon la réglementation en vigueur.

De plus la réalisation de l'opération répondra aux préconisations du PPRL, en effet le site est concerné par deux zones :
- Bleu clair : zone de précaution autorisant les constructions à vocation urbaine,
- Orange clair (autorisant les constructions à vocation industrielles et portuaires).

Le site est également localisé sur une zone du TRI ayant une probabilité faible à moyenne du submersion marine.

Concernant la biodiversité : le site n'est pas localisé au sein de zonages réglementaires ou d'inventaires des espaces patrimoniaux et de protection. De plus il est actuellement quasiment imperméabilisé en totalité, à l'exception de quelques zones perméables à l'est.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le projet concerne le développement d'un commerce de gros de matériaux de construction notamment. Il accueillera de manière plus ou moins ponctuelle du public.

En terme de trafic, des allées et venues de véhicules auront lieu dans le cadre de cette activité : véhicule du public, ainsi que livraisons des matériaux par des camions.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Procédure de division foncière (déclaration préalable) visant à créer 4 lots portant sur le maintient d'activité au centre, à l'est l'emprise du futur commerce de gros, et à l'ouest sur une emprise ayant vocation à muter dans le cadre de la procédure de révision du PLUi
- Procédure de cessation d'activité partielle de Siemens Energy
- Procédure de modification simplifiée du PLU de la commune du Havre pour la partie Est, actant son changement d'usage permettant la réalisation d'un commerce de gros (actuellement UIPe = zone urbaine à vocation industrielle et portuaire)
- Permis de construire
- Projet soumis à la réglementation du PPRL (Submersion marine)
- Procédure "Tiers demandeur" de BF3 Le Havre pour se substituer à Dresser Rand

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Surface de plancher partie Est	7,5 ha 6 000 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Boulevard Winston Churchil

Lieu-dit : _____

Localité : Le Havre

Code postal : 7 6 0 8 0 BP : _ _ _ Cedex : _ _

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 4 9 ° 2 9 ' 4 5 " N Lat. : 0 0 ° 0 8 ' 3 2 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point de d'arrivée : Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU et zonage UIPe

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Aucune ZNIEFF ne concerne le périmètre du projet. La ZNIEFF la plus proche est localisée à environ 3,5 km à l'Ouest du site du projet (ZNIEFF marine de type 2 n°23M000004 - Baie de Seine orientale).
En zone de montagne ?	☐	☑	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Aucune Arrêtés de protection de biotope sur la commune du Havre
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	La ville du Havre fait partie des communes relevant de la loi Littoral visant à encadrer l'aménagement de la côte.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Sans objet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le projet se trouve à proximité immédiate de la RD 6015, ciblé par le PPBE 2019-2023 du Département de Seine-Maritime. Le périmètre du projet est bordé par des infrastructures de transport routier et ferroviaire qui ont des portées en matière de bruit : - Voie ferrée au nord, catégorie 3, fuseau de 100 m, bruit allant de 55dB à + de 75dB - RD6015 au sud, catégorie 3, fuseau de 100m
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Sans objet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Selon l'atlas cartographique de la DREAL Normandie, le site serait dans une zone où le milieux est considéré comme fortement prédisposés à la présence de Zone humide. Cependant, la fiabilité du modèle indique un manque de donnée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Le projet est localisé au sein du périmètre du Territoire à Risque important d'Inondation et est couvert par un PPRL (approuvé) En effet selon l'atlas cartographique, le site est dans une zone de probabilité faible à moyenne du risque de submersion marine.
	☑	☐	La commune du Havre dispose d'un PPRT (approuvé), cependant le site n'est pas directement concerné et se situe à environ 2,5 km à l'Ouest du périmètre d'exposition au risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Le site du projet est récence au sein de BASIAS (Base anciens sites industriels et activités de services), sous la référence HNO07602909 et enregistré sous le nom « DRESSER RAND / ex. SA DRESSER France, Sté DRESSER DUJARDIN, SA ». L'historique des activités remonte à 1924, et comprend des activités de construction navale, de fabrication de machines et de stockage de produits chimique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Le site se trouve au niveau de la ZRE de l'Albien néocomien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Sans objet
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le site inscrit le plus proche du projet est localisé à plus de 3,5 km (LE CENTRE ANCIEN D'HARFLEUR)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proches est situé à plus de 4 km (FRFR2310044 - Estuaire et marais de la Basse Seine)
D'un site classé ?	☐	☑	Le site le plus proche du projet est situé à plus de 1,5 km (LE DOMAINE DE L'ANCIENNE ABBAYE DE GRAVILLE-SAINTE-HONORINE AU HAVRE)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le projet sera raccordé au réseau d'eau de la Ville du Havre. Au stade actuel, le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eaux souterraines/superficielles ni en phase travaux, ni en exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est prévu. Par ailleurs, le site s'inscrit dans une zone potentiellement sujettes aux inondations de caves.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	L'ensemble des bâtiments sur l'emprise du site seront démolis pour la construction des nouveaux programmes (zone Est). Une réutilisation des matériaux de déconstruction sur site (ou sur un site de travaux proche) lorsque c'est possible sera recherchée (par exemple : pierres des murs de soutènement).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Apport de matériaux de construction qui respecteront la charte chantier à faible nuisance
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Pour la fabrication des matériaux de construction (impact indirect du projet)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Selon les informations recueillies sur le site de la Ville, les systèmes de production d'alimentation en eau potable et d'assainissement semblent en mesure d'absorber l'utilisation de l'eau potable par le projet, et ainsi l'augmentation des rejets.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le périmètre du projet ne présente pas d'intérêt écologique majeur. En effet, il s'inscrit en zone urbaine dense marquée par un passif industriel important. Il est relativement distant des principaux ensembles naturels inventoriés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les habitats ou espèces inscrits au sein de la zone NATURA 2000 la plus proche.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	L'emprise du projet n'est pas concernée par une zone A, ni une zone N, ni un EBC au PLU en vigueur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	Actuellement le site est considéré comme un ICPE sous régime de l'Autorisation. Dans le périmètre des 500 m autour du site, on recense cinq autres ICPE. Aucune d'entre elles n'est SEVESO. La commune du Havre dispose d'un PPRT (approuvé), cependant le site n'est pas directement concerné et se situe à environ 2,5 km à l'Ouest du périmètre d'exposition au risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet se trouve au sein d'une zone de probabilité faible à moyenne du risque de submersion marine, selon le TRI et le PPRL. Il se trouve aussi sur une zone potentiellement sujettes aux inondations de caves. Le projet se trouve dans une zone de faible exposition au risque de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☑	☐	Le site du projet est un site industriel susceptible de présenter une pollution des sols. Une dépollution des sols sera faite en amont.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☑	☐	Le bâti qui va être démoli est quant à lui susceptible de contenir des éléments chimiques de nature à impacter la santé humaine (amiante, résidus d'hydrocarbures, plomb...), une dépollution serait faite avant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase chantier, le projet pourra générer une augmentation du trafic d'engins lourds, cumulable avec d'autres chantiers du quartier. Des dispositions seront prises dans le cadre du suivi de chantier afin de limiter les incidences Le projet en partie Est du site engendrera une augmentation de la présence de camion de livraison de matériaux en phase exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	En phase chantier le projet pourra générer des nuisances, notamment avec le fonctionnement des engins de travaux. Pas d'impact lors de la phase exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Actuellement le projet est concerné par des nuisances sonores relatives à la voirie environnante (RD6015, et rues adjacentes au projet) ainsi que dû à la voie ferrée située en bordure nord du site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Aucune odeur ne sera émise en phase chantier. En phase exploitation, le projet immobilier n'engendrera pas d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	En phase chantier (dont démolition), les engins de chantier peuvent ponctuellement générer des vibrations , l'incidence reste très faible car les vibrations ne se propage qu'à faible distance.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	En phase exploitation, aucune vibration n'est prévue.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les émissions lumineuses à l'état actuel sont issues du fonctionnement normal du site et de sa localisation en zone urbaine présentant une forte pollution lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet envisagé n'est pas de nature à avoir des impacts significatifs sur l'augmentation des émissions lumineuses de la zone.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Lors du chantier, de faibles émissions de poussières pourront avoir lieu (notamment lors des démolitions), celles-ci seront cependant limitées dans le temps à la durée des travaux et le phasage (des mesures sont prévues pour limiter ces nuisances). En phase exploitation, il n'est pas prévu de rejet dans l'air à l'exception des émissions induites par la circulation des véhicules.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	En phase chantier, après traitement, les eaux usées provenant des chantiers seront rejetées par les entreprises dans le réseau existant.
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	En phase exploitation, une évacuation usuelle des eaux pluviales et des eaux usées sera faite dans les réseaux existant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant sous les rues existantes.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Lors de la réalisation du chantier, plusieurs déchets seront produits (déchets banals et dangereux). Ces derniers seront collectés, triés et éliminés par une ou plusieurs filières adaptées et agréées. En phase exploitation, le projet sera à l'origine d'une augmentation des déchets ménagers et assimilés. Des locaux déchets au sein de chacune des constructions, pour permettre une collecte usuelle, sont prévus (collecte assurée par la commune).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet d'aménagement n'est inclus dans aucun périmètre de Protection au titre des abords de monuments historiques. Le projet n'est pas concerné par une Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet participe à la revalorisation de ce quartier d'entrée de ville. Le site conservera sa fonction économique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Trois autres projets se trouvent dans un périmètre de 500m autour du site du projet ainsi les travaux peuvent partiellement se dérouler en même temps induisant une augmentation/ modification temporaire du trafic, une augmentation des émissions GES et des nuisances sonores en raison des chantiers concomitants.
Les trois projets ont par ailleurs, en phase exploitation,les incidences suivantes :
- Extension du tramway : les impacts sont positif, avec notamment une amélioration de l'offre de transport.
- Troisième phase de la requalification de l'entrée de ville du Havre : Amélioration du cadre de vie, désimperméabilisations partielle et meilleure gestion des eaux de pluies.
- Projet Utopia : incidence positive sur la dynamique économique du quartier. Imperméabilisation des sols.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'annexe 8 présente les enjeux environnementaux du site, ainsi que les mesures mises en œuvre pour limiter les effets du projet sur son environnement.
Notamment le chantier se fera dans le respect de l'environnement et de riverains, par la mise en place d'une démarche "chantier à faibles impacts environnementaux (charte engageant les entreprises intervenantes).

Pour la phase exploitation, plusieurs mesures sont prévues sur les diverses thématiques environnementales et synthétisées dans un tableau de cette annexe 8.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est sur une zone urbaine à vocation industrielle, il ne présente pas de sensibilité environnementale particulière. L'ampleur du projet n'est pas de nature à impacter l'environnement de manière significative. De plus, des mesures permettant de limiter les incidences sur l'environnement sont développées au sein de l'argumentaire en annexe 8.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 8 - Divisions foncières et construction d'un commerce de gros sur le site SIEMENS ENERGY - Argumentaire du dossier de cas par cas	☑
2	Annexe A - Diagnostic écologique	☑
3	Annexe B et Annexe C - Étude pollution des milieux & Étude du trafic	☑
4	Annexe D - Projet de division foncière	☑
5	Annexe E - Courrier de cession partielle d'activité	☑

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom DOUBLIER

Prénom YANN

Qualité du signataire Directeur Général

À PARIS

Fait le 18/01/2024

Signature du (des) demandeur(s)